

Prononcer les sigles étrangers à la française

En septembre dernier, l'Association, sous la plume de M. Auclair, a félicité Jean-Sébastien Bernatchez, commentateur à Radio-Canada, de prononcer à la française les lettres IQT, lettres initiales du nom IQT Solutions, même s'il s'agit d'une société américaine. De fait, la plupart des commentateurs, pour ne pas dire tous, ont tendance à prononcer ces trois lettres selon la phonéti-

que anglaise. Le message a été adressé à près de 150 professionnels des médias afin de les sensibiliser à ce problème et de les inviter à prononcer les noms étrangers, y compris les abréviations, selon la phonétique française. Les anglophones, de leur côté, prononcent tous les noms qui leur sont étrangers selon la phonétique de leur propre langue.

Metro (sans accent) améliore son français

En octobre 2010, l'Asulf a dénoncé des expressions incorrectes apparaissant sur les factures des épiceries Metro : *Points réguliers*, *Quantite item*, *points bonus*. Une relance a été faite en mars 2011. En août, on annonçait des corrections, mais on maintenait l'expression *points bonus*. En novembre, on a constaté les corrections suivantes :



Points remplace *Points réguliers*, **Quantité d'articles** prend la place de *Quantite item*. Mais l'épicerie continue de craindre les accents diacritiques comme la peste : *1^{ere} Avenue*, *Total economise* aujourd'hui, *1000 \$ d'epicerie*.

Et des produits sur les rayons sont de la marque *Irresistible* et *Selection*, selon le modèle de la raison sociale elle-même.

Pour l'heure, il y a tout lieu de féliciter la direction de l'entreprise d'avoir apporté quelques corrections, mais il faut que les membres de l'Asulf restent vigilants.

JOYEUX NOËL ET
BONNE ANNÉE!

Les membres du conseil d'administration souhaitent un joyeux Noël et aussi, pour 2012, une année de progrès en matière de qualité de la langue.



Guy A. Lepage, pas fort en français

Guy A. Lepage ignore des mots de base de sa propre langue et de son métier même s'il est un communicateur exceptionnel. Lors d'une entrevue le 23 septembre (diffusée vers 10 h 25 à Radio-Canada), il a enfilé tour à tour *show*, *live*, *best of*, *fun*, *talk show*. Il n'en pense pas moins avoir fait évoluer le monde de la télévision. S'il avait connu les mots ou expressions **spectacle**, **en direct** ou **sur place**, **anthologie**, **amusant** ou **intéressant**, **conversade** ou **infovariétés** et s'il les avait utilisés, il aurait contribué aussi à l'amélioration du français des Québécois et il serait sans doute aussi populaire. Les lacunes de Guy A. sont révélées de nouveau dans la presse écrite le 30 septembre (*La Presse*, Arts et spectacles, p. 3) : il n'a pas réussi à dire en français que Céline Dion était « assez *willing* pour ça », c'est-à-dire prête à donner une entrevue à la radio gouvernementale fédérale.

SOMMAIRE

⇒ Prononcer les sigles étrangers à la française	1
⇒ Guy A. Lepage, pas fort en français	1
⇒ Metro (sans accent) améliore son français	1
⇒ Joyeux Noël et bonne année!	1
⇒ Projet de loi n° 33 : des expressions à changer	2
⇒ Qualité de la langue?	2
⇒ Appartements ou « unités d'... »?	2
⇒ Changer les habitudes mentales	3
⇒ Bonjour ou Bon matin?	3
⇒ Terminus	3
⇒ Appui des parlementaires	3
⇒ Apprendre à dire « rétrogradation »	3
⇒ Rédaction des lois : un livre remarquable	4
⇒ Vive le Soudan du Sud!	4
⇒ Nouvelle collaboratrice au comité du site Internet	4
⇒ Invitation	4



L'Asulf a transmis, le mercredi 26 octobre, un mémoire au secrétariat de la Commission de l'économie et du travail, chargée d'étudier le projet de loi n° 33 (loi éliminant le placement syndical...), puis une supplique à l'ensemble des élus le 22 novembre.

Dans ses textes, l'Asulf recommande la correction de quelques expressions, entre autres *agent d'affaires* (en français : **agent syndical**), *coûts défrayés* (**coûts payés**), *être à l'emploi de* (**être employé par**), *certificat de compétence* (**certificat de qualification**), *occupation* (**emploi**), *référer* (**diriger vers**). Les remarques de l'Asulf sont conformes à celles de la très grande majorité des dictionnaires correctifs sinon de tous.

Le législateur peut toujours exciper du fait que les erreurs sont impatrimonisées et qu'il n'y a pas lieu d'essayer de les corriger. C'est une parade trop facile. Il peut aussi prendre prétexte de l'urgence du débat pour ajourner les corrections. Aux créneaux, on ne consulte pas les dictionnaires. Mais il ne faut pas toujours remettre la tâche aux calendes grecques.

Le gouvernement investit des crédits importants dans le domaine de la langue. Les ouvrages financés

proposent des améliorations, font des observations critiques. En toute logique, le législateur devrait utiliser les expressions conseillées. À moins qu'il veuille faire avec la qualité du français ce que Pénélope faisait avec sa toile!

La représentation nationale devrait respecter le sens reconnu aux mots par les dictionnaires. Elle devrait, par son ouverture au bon usage, montrer la voie à l'ensemble de la société, faire en sorte que les habitudes mentales naturellement conservatrices des locuteurs puissent évoluer. La législation influence le langage quotidien autant sinon plus que la littérature. Se contenter d'une langue corrompue est contre-indiqué. La défense du bon usage en sol québécois devrait faire partie des préoccupations des élus et des obsessions de l'État.

Les parlementaires actuels devraient profiter de l'étude du projet de loi pour rectifier les termes relevés. Ce serait donner l'exemple, inciter les citoyens à privilégier l'amélioration de la langue. Ce serait tenir pour acquis que les corps constitués ont un devoir de perfection.

Qualité de la langue?

L'Asulf défend une langue de qualité depuis 1986. Qu'est-ce à dire? Une définition pratique a été présentée à la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française en 2001 et a servi de balise à l'action de l'Association. En 2011, la définition a été revue et peaufinée. Elle se présente maintenant ainsi :

« Un écrit, ou un discours, est en bon français lorsqu'il est conforme aux codes syntaxique, lexical, orthographique ou phonétique contenus dans les grammaires courantes, les dictionnaires généraux et les ouvrages correctifs qui s'en inspirent. »

Si l'action a contribué à fixer la définition par le passé, l'actuelle définition éclairera maintenant les sentiers à suivre.

Appartements

ou « unités d'... »?

M. Auclair et de nombreux membres de l'Asulf dénoncent régulièrement l'expression *unité de...* Les journalistes pensent qu'en l'utilisant ils font évoluer la langue. Ils écrivent *unités de condominium*, *unités de logement*, etc. Si on osait continuer sur la lancée, on verrait un jour ou l'autre *unités de camion*, *unités de chaise*, etc. *Unité d'appartement* est un calque de *dwelling unit*. À l'aide de ce modèle, beaucoup de professionnels de la langue dérapent.

En français, il serait plus simple (trop sans doute!) de dire et d'écrire **construire des appartements** ou **des immeubles en copropriété**.

Conseil d'administration

Président Gaston BERNIER
Vice-président Serge BOUCHARD
Secrétaire Léone TREMBLAY
Trésorier Christian HÉBERT
Membres Alain BÉLANGER
Jean-Guy LAVIGNE
Lola LEBRASSEUR
Gilles LEVASSEUR
France SALVAILLE
Pierrette VACHON-L'HEUREUX

Fondateur et président honoraire

Robert AUCLAIR

Tirage 1 000 exemplaires
Périodicité Quatre fois l'an

Asulf Bureau 125, 5000, boul. des Gradins
Québec G2J 1N3
Tél. et téléc. : 418 622-1509
www.asulf.ca
asulf@globetrotter.net

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à *L'Expression juste*. L'Asulf encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1209-434X

L'Expression juste accepte que ses collaborateurs suivent l'orthographe rectifiée (1990).

L'Expression juste

Équipe de rédaction
du numéro 46, décembre 2011

Rédaction : Robert AUCLAIR,
François D'APOLLONIA,
Gaston BERNIER

Relecture : France SALVAILLE

Révision : Yvon DELISLE

Graphisme
et mise en page : Claude LAMARCHE

Coordination
et relecture : Léone TREMBLAY

Changer les habitudes mentales

« Les mesures ponctuelles contre les écarts langagiers (recommandations, surveillance, sanctions), si judicieuses soient-elles, ne deviendront opérantes que si une conscience du danger global s'éveille dans l'ensemble du corps social.

« Avant les pratiques aberrantes, ce sont les habitudes mentales que l'on doit rectifier; on ne le pourra que par une démonstration en profondeur de leur nocivité » (Michel Mourlet, *Français, mon beau souci*; France Univers, 2009, p. 35-36).

Bonjour ou Bon matin?

M^{me} Danielle Langelier a fait parvenir, il y a deux mois, à l'animatrice de l'émission *Médium large* (franglisme de la radio fédérale) la note qui suit : « ... je vous ai entendue accueillir un invité en lui disant : "Bonjour!". Celui-ci vous a répondu : "Bon matin!". Vous l'avez gentiment repris en lui disant qu'en français on dit plutôt

bonjour, bon matin étant la traduction littérale de *good morning*. Quelle joie j'ai éprouvée d'entendre enfin une journaliste relever cet anglicisme qui pollue notre langue! Malheureusement, ma joie a été de courte durée, car

vous avez immédiatement ajouté qu'on pouvait aussi dire "bon matin" parce que "c'est très joli"! Vraiment?? Comme cela me désole d'entendre de pareils propos de votre part, alors que vous auriez pu continuer de saisir cette belle occasion d'inciter des milliers d'auditeurs à éradiquer de leur vocabulaire l'un des innombrables, inutiles (et hideux) anglicismes qui "contaminent" le français! »

L'Asulf apprécie l'intervention de M^{me} Langelier et encourage ses membres à dénoncer les dérapages entendus sur les ondes des radios publiques ou privées.



Apprendre à dire « rétrogradation »

Un journaliste du réseau TVA, Robert Plouffe, est tombé dans le panneau le 7 septembre dernier. Il a parlé de la *démotion* du ministre Hamad. Les auteurs (de Villers, d'Apollonia, Cardinal...) sont unanimes : le mot est employé sous l'influence de l'anglais et on le consi-

Terminus

Au Québec, les routes sont jalonnées de panneaux *terminus* pour signaler des arrêts d'autocars. Il s'agit là d'une belle absurdité, car le mot *terminus* signifie « dernière station d'une ligne de transports », et non pas arrêt (endroit aménagé pour l'arrêt momentané des véhicules); les voyageurs n'ont pas à monter à bord des autocars ou à en descendre à chaque arrêt...



La confusion est totale entre terminus et station (ou arrêt). Jusqu'en janvier 2009, la Gare d'autocars de Montréal, à l'angle de la

rue Berri et du boulevard Maisonneuve, s'appelait « Station centrale d'autobus Montréal », alors qu'il s'agissait d'un réel terminus d'autocars. Mais, grâce à l'intervention de l'Asulf, la nouvelle appellation a corrigé deux erreurs : celle de « station » et celle d'« autobus », ce dernier mot ne s'appliquant qu'au transport urbain. Jusqu'à tout récemment, le terminus des autocars à Montréal était une « station », tandis que les stations d'autocars en province sont toujours de prétendus « terminus »!



François D'APOLLONIA

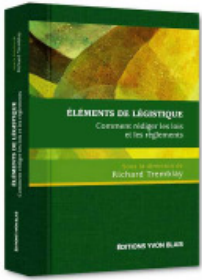
Appui des parlementaires

L'Asulf sollicite régulièrement le soutien financier des députés de l'Assemblée nationale. En 2011, la somme recueillie s'élève à 4 200 \$. Le montant représente 12 % des crédits de l'Association. L'aide reçue prouve que la représentation nationale n'est pas indifférente à la difficulté de maintenir ou d'améliorer la qualité de la langue. Merci aux donateurs!

dère comme un mot anglais prétendument francisé. En français, on devrait dire **rétrogradation, déclassement**.

Bien parler sa langue, c'est aussi utiliser les mots de la nomenclature française.

Rédaction des lois : un livre remarquable



Le livre *Éléments de légistique : comment rédiger les lois et les règlements* est remarquable. Publié aux Éditions Yvon Blais à la fin de 2010, il est le seul ouvrage sur la question paru depuis plusieurs années. Il se distingue des éditions précédentes par son ampleur. Il totalise près de mille pages, au point qu'on peut trouver bien modeste le choix de son titre. Il se distingue aussi par son point de vue critique sur notre méthode législative.

Faisant écho aux malaises maintes fois exprimés par les usagers de la loi aux prises avec ses obscurités et ses défauts d'expression, l'ouvrage s'attaque à de vrais problèmes, qu'il traite en profondeur et avec rigueur, en proposant systématiquement des solutions de rechange. Le tout est manifestement très fouillé. Ses deux principaux auteurs, Richard Tremblay et Jacques Lagacé, ont consacré une trentaine d'années à l'étude et à l'enseignement de la méthode législative québécoise, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des lois. Aujourd'hui enseignants au microprogramme de maîtrise en légistique offert à l'Université Laval, ils livrent ici le fruit d'une longue réflexion.

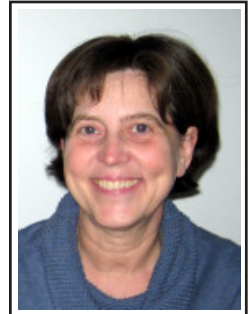
Comme ils le soulignent dans l'avant-propos, une place importante a été réservée aux problèmes liés à la conception des lois, souvent hérités du style législatif anglo-saxon, notamment la difficulté de dégager des

idées générales et le formalisme linguistique. Les auteurs se sont aussi attaqués à des problèmes délicats tels que le bon usage de l'abstraction en rédaction normative, la structuration de la phrase, l'organisation des idées, etc.

Les nombreuses critiques qu'ils adressent à la méthode législative québécoise nous amènent à penser que sa révision en profondeur serait la bienvenue. Les lecteurs devraient y trouver du plaisir, car le style de l'ouvrage est soigné et invitant. Le propos va droit au but, le traitement est sobre et est invariablement appuyé d'exemples concrets puisés au corpus législatif québécois.

Nouvelle collaboratrice au comité du site Internet

M^{me} Danielle Langelier, traductrice agréée, a accepté d'agir à titre de responsable des capsules linguistiques, qu'elle va revoir et actualiser. Elle verra aussi à en proposer de nouvelles. Elle devient ainsi une collaboratrice du comité mis sur pied par le conseil d'administration en avril 2010 et présidé par M. Alain Bélanger. Le comité est chargé de l'enrichissement du contenu du site, de son uniformisation, de son ordonnancement et de l'étude des suggestions des membres et des utilisateurs.



Les membres du comité se réjouissent de pouvoir compter sur l'expérience, le savoir-faire et les connaissances de M^{me} Langelier.

Vive le Soudan du Sud!

Il y a quelques mois, les médias ne cessaient de parler de la naissance à venir du Sud-Soudan. Notre association, pas la seule d'ailleurs, fut scandalisée par la traduction littérale de *Southern Soudan* par Sud-Soudan. Il s'agissait là d'un anglicisme. L'Asulf ne manqua pas de protester contre cette appellation bâtarde et de rappeler que le bon sens voulait que l'on parle en français du Soudan du Sud. Depuis, nous constatons avec plaisir que l'appellation Soudan du Sud fait son chemin et que la pratique française reprend le dessus.

Invitation

Une langue de qualité vous tient à cœur? Appuyez l'Asulf. Renouvelez votre adhésion. Amenez un ami à faire de même. On ne sera jamais trop nombreux sur le front de la qualité (www.Asulf.ca).



Adhésion à l'Asulf

MEMBRE INDIVIDUEL

Nom _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____
Tél. (dom.) _____ (trav.) _____
Courriel _____
 Collaborateur : 30 \$ Bienfaiteur : 100 \$
 Mécène : 300 \$ Membre à vie : 500 \$
Date _____

MEMBRE COLLECTIF

Dénomination _____
Type d'activité _____
Représenté par _____
Adresse _____
Code postal _____
Tél. (trav.) _____
Courriel _____
 Collaborateur : 60 \$ Bienfaiteur : 200 \$
 Mécène : 300 \$
Date _____

Paiement à l'ordre de l'Asulf